

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

04 MARS 2026DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **425 751 707**
Nom(en entier) : **DYNALI**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Avenue Thomas Edison 101 - 1402 Thines****Objet de l'acte : Modification du siège social**Extrait du procès-verbal de la décision de l'administrateur unique du 16 février 2026
(...)

Première résolution : CHANGEMENT DU SIEGE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article 2 des statuts de la société, l'administrateur unique décide de déplacer le siège de la société à l'adresse suivante à dater du 17 février 2026 : Bâtiment Sonaca Aircraft - Rue Capitaine Aviateur Jacquet 48 à 5020 Namur à partir du 17 février 2026.

Deuxième résolution : procuration

L'administrateur unique confère tout pouvoir à Me Ségolène THOMAS avocat dont le cabinet est sis Rue Reine Astrid 9 à 1473 Glabais (avec faculté de substitution), afin d'accomplir tous les actes et signer tout document en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge des présentes résolutions, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

(...)

Pour extrait conforme
Ségolène THOMAS
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).